



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°811) DE MISE A  
DISPOSITION, DE LA SALLE ROPARTZ, A  
L'ASSOCIATION CHŒUR CHANTER**

**DÉCISION N° DM-22-303  
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Chœur Chanter » représentée par Madame Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée, « Espace Sorano », 16 rue Charles Pathé, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, en salle Ropartz, tous les samedis de 14 h à 18 h du 10 septembre 2022 au 8 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Chœur Chanter » représentée par Madame Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée, « Espace Sorano », 16 rue Charles Pathé, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, en salle Ropartz, tous les samedis de 14 h à 18 h du 10 septembre 2022 au 8 juillet 2023 ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**